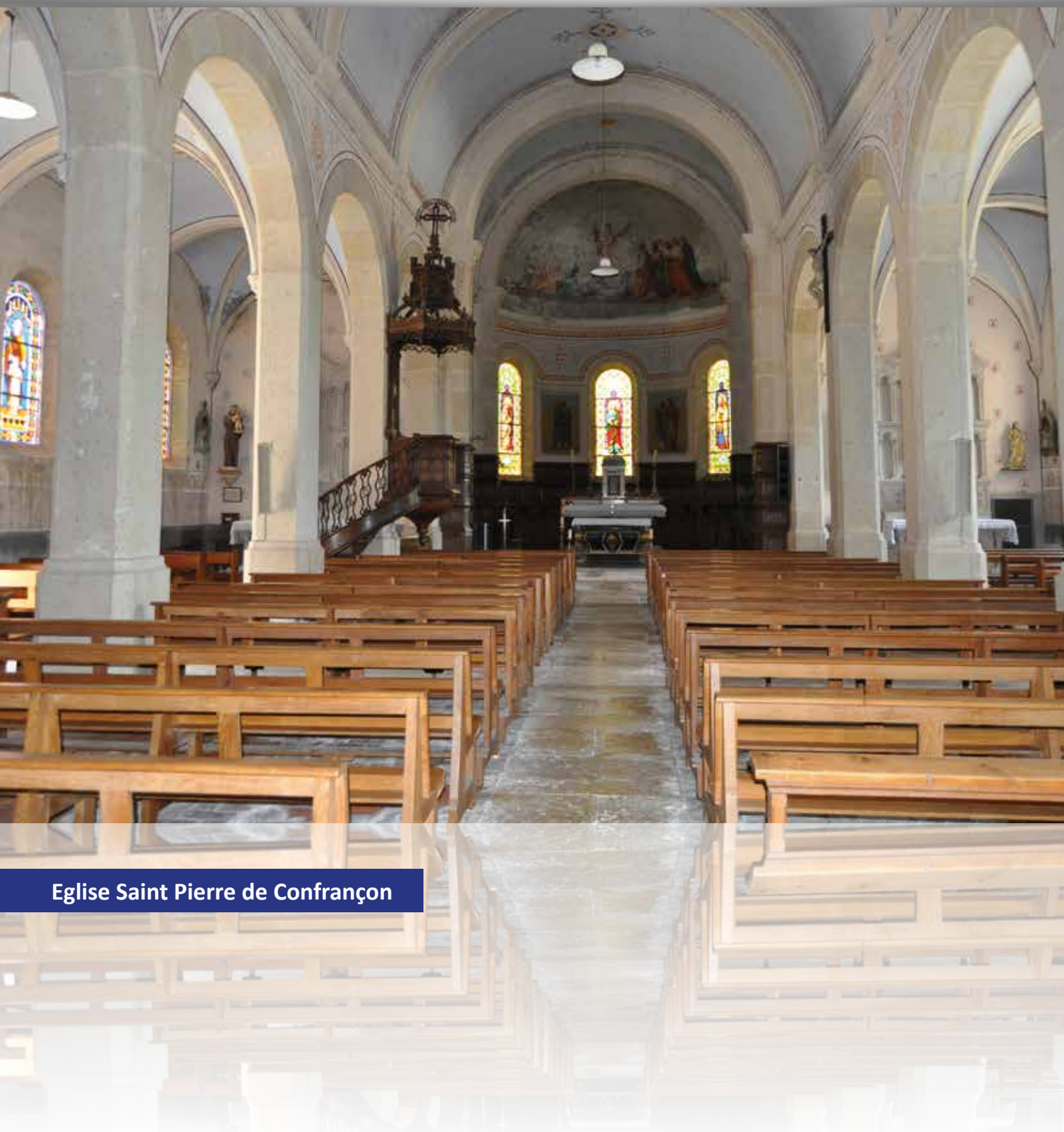




# Info Confrançon

Jun 2016 - Bulletin municipal n° 43  
[www.confrancon.fr](http://www.confrancon.fr)



Eglise Saint Pierre de Confrançon



## Le mot du Maire

Editorial .....	3
-----------------	---



## Vie communale

Budget primitif .....	4
-----------------------	---



Actualités .....	7
------------------	---

Aire multisports .....	8
------------------------	---



Démarche participation citoyenne .....	10
--	----

Eglise .....	12
--------------	----



Vie scolaire .....	16
--------------------	----

Pompiers .....	18
----------------	----



## Vie associative

Planète Tennis .....	20
----------------------	----



Football Club .....	20
---------------------	----

La gym à Confrançon .....	21
---------------------------	----



Bibliothèque .....	22
--------------------	----

Comité des fêtes .....	22
------------------------	----

Club des retraités .....	23
--------------------------	----



## Info pratique

Prévention .....	24
------------------	----

Divers .....	25
--------------	----



En bref .....	26
---------------	----

Repas du CCAS .....	27
---------------------	----

# Il fait bon vivre à Confrançon !



Ce n'est pas moi qui le dis mais, sous une autre forme, le très sérieux journal « les Echos », dans une étude parue récemment.

Celle-ci porte sur l'analyse de la qualité de vie dans 304 bassins de vie français, analyse basée sur des critères comme la croissance démographique, le niveau des revenus, l'emploi... Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse occupe la cinquième place de ce palmarès !

Ce n'est donc pas par hasard que Confrançon tire son épingle du jeu et voit sa population augmenter d'année en année : à ce jour, 1345 habitants sont officiellement recensés. Rappelons que nous étions à peine 900 habitants en 2000.

Cette attractivité est sans conteste dûe à la qualité des services mis en place au niveau local et à la solidarité associative qui tisse des liens multiples dans la population.

Ce bassin de vie évoqué plus haut sera bien le nouveau territoire dont nous ferons partie dès janvier 2017.

Depuis quelques années un comité de pilotage dont je suis membre, travaille ardemment sur le fonctionnement de la future grande intercommunalité.

S'agissant de la fiscalité, et afin de préserver son équilibre budgétaire dans la future intercommunalité, chaque commune membre de la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse doit réajuster ses taux de fiscalité ménage, sur les 4 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières bâties et non bâties, ainsi que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères instituée récemment. Hervé Colas vous présente en détail dans ce bulletin le budget voté à l'unanimité en avril dernier qui reprend les recommandations résultant de calculs quelque peu savants.

Pour mettre en place les services locaux, entretenir la voirie et les bâtiments, rémunérer le personnel... la commune a besoin de ressources. Les services publics locaux ont un coût, pour en bénéficier, il faut bien les financer par les impôts.

Il convient de rappeler également que l'impôt a un rôle de redistribution des richesses, et que chacun est censé apporter une contribution en fonction de ses propres ressources.

Par ailleurs, la municipalité, avec le souci de préserver le patrimoine historique de la commune, a décidé de lancer un programme de rénovation des peintures de l'église Saint Pierre. A cette fin, une souscription publique va être lancée avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. D'avance merci pour votre générosité...

Pour saluer et confirmer le bien vivre à Confrançon, je vous invite tous à venir participer à la Vogue du village les 25 et 26 juin.

Les manèges, la buvette, le feu d'artifice sont prévus pour divertir petits et grands, et le comité des fêtes vous attend pour ses traditionnels repas du samedi soir ou dimanche midi !

**Votre maire,  
Christiane Colas.**

» à ce jour,  
**1345 habitants  
sont officiellement  
recensés.  
Rappelons que  
nous étions à peine  
900 habitants  
en 2000.** »

# Finances 2016 : Un contexte complexe en pleine mutation

Le contexte budgétaire 2016 est difficile car fortement impacté par des réformes fiscales ou territoriales héritées des majorités actuelles et précédentes.

La réforme fiscale de 2010 impose aux territoires dits « riches » comme le nôtre une participation au profit des territoires moins favorisés : notre participation directe augmente cette année de 1500 € environ (soit 6 000 €).

Un autre élément récurrent est la baisse des dotations de l'Etat, dont vous en entendez beaucoup parler dans les médias. Pour nous, cette baisse programmée entre 2014 et 2017 s'élève à plus de 10 000 €/an, elle passera donc de plus de 120 000 € à moins de 80 000 en 2017. Pour 2016, la baisse sera finalement d'environ 8 000 €, car modulée par la hausse de notre population. Cette dotation sera également en baisse (de plus de 16 000 €) cette année du fait du transfert de la fiscalité des entreprises vers la Communauté de communes. Mais cette somme sera compensée par une dotation spécifique.

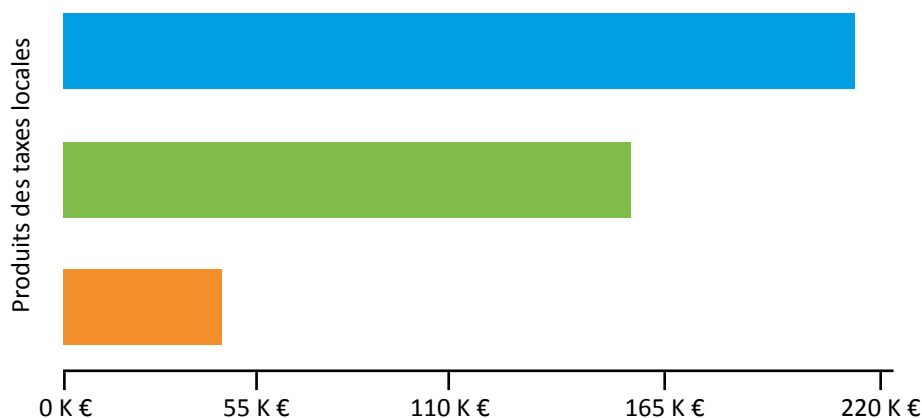
Le transfert de fiscalité est l'autre élément de contexte de 2016. Afin d'accompagner au mieux les communes vers la nouvelle organisation du territoire (fusion des communautés de communes en une agglomération de 75 communes comptant plus de 130 000 habitants), la Communauté de communes de Montrevel se devait de réaliser une réforme fiscale afin de se rapprocher de l'organisation des autres communautés de communes. Pour cela, il fallait :

- passer en mode de type TPU (Taxe Professionnelle Unique). Cela a pour conséquence la perte par la commune de toutes les recettes fiscales (sauf Foncier Bâti) liées aux en-

treprises pour près de 78 000 € : CFE (Contribution Foncière des entreprises : 35 848 € en 2015), CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 8 032 €), IFR (Imposition Forfaitaire des entreprises de réseaux : 2 892 €), TASCOT (Taxe sur les Surface Commerciales : 14 411 €), TAFNB (Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti : 1 343 €) et enfin une part de la dotation de l'Etat (celle sur les salaires : 16 835 €). Ces « pertes » seront en partie comblées par une « dotation de compensation » pérenne qui est estimée à 43 513 €. Elle sera recalculée courant 2016 par la Communauté de communes.

- Redonner de la fiscalité aux communes afin de compenser la dotation communautaire qui était distribuée depuis de très longues années par la Communauté de communes, qui venait en plus de tous les services pris en compétences par celle-ci. En 2015, cette dotation représentait environ 170 000 €. Il a donc été décidé de baisser fortement les taux intercommunaux et d'augmenter les communaux. Les taux communaux ont été fixés pour 2016 avec pour objectifs de ne pas augmenter la pression fiscale tout en maintenant les recettes de la commune afin de faire face aux besoins du présent et de l'avenir. Vous constaterez à l'automne une baisse de votre taxe d'habitation et une hausse de vos taxes foncières.

Hervé Colas, premier adjoint aux finances



## Taux d'imposition communaux des contributions directes

**Taxe d'habitation**  
14,72 % soit 210 790 €

**Taxe foncière propriété bâtie**  
15,47 % soit 149 533 €

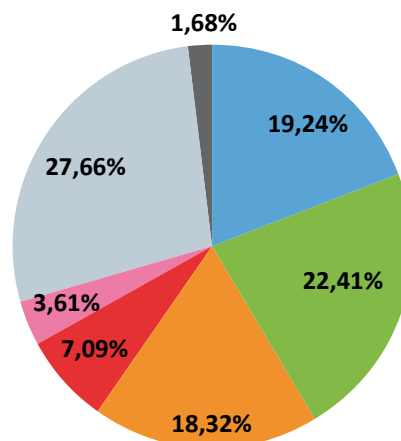
**Taxe foncière propriété non-bâtie**  
44,50 % soit 42 364 €

**Soit un total de 402 867 €**

# Fonctionnement

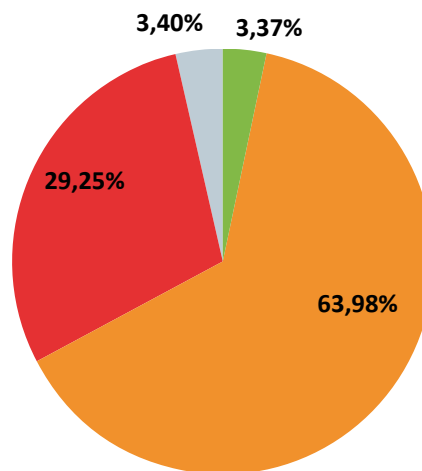
## Principales dépenses de Fonctionnement 2016

- **Charges à caractère général**  
133 073,45 € soit 19,24 %
- **Reversement COM.COM. (salaires)**  
155 000 € soit 22,41 %
- **Reversement SIVOS et Veyle Vivante**  
126 704 € soit 18,32 %
- **Autres charges et Imprévus**  
49 030 € soit 7,09 %
- **Charges financières**  
25 000 € soit 3,61 %
- **Virement à la section d'investissement**  
191 341,55 € soit 27,66 %
- **Revers. FNGIR et Fds de péréquation**  
11 594 € soit 1,68 %
- TOTAL : 691 743,00 €**



## Principales Recettes de Fonctionnement 2016

- **Produits des services**  
23 293 € soit 3,37 %
- **Impôts et taxes**  
442 611 € soit 63,98 %
- **Dotations et participations**  
202 339 € soit 29,25 %
- **Dotation Solidarité COM.COM.**  
0,00 € soit 0 %
- **Revenus des immeubles et exception.**  
23 500 € soit 3,40 %
- TOTAL : 691 743,00 €**



## Evolution de la dette en capital

Dans une commune rurale telle que la nôtre, la dette en capital emprunté évolue en dents de scie, au gré des gros investissements réalisés, qui sont le plus souvent espacés de quelques années : agrandissement de l'école, construction du gymnase, réfection des toitures de l'église, de la mairie... Comme pour la plupart des ménages, le recours à emprunt est indispensable, l'important étant d'être en capacité de les rembourser. Ces dernières années, l'endettement de la commune a fortement baissé, à la fois en capital emprunté et en dette par habitant. La dette s'élevait au 1er janvier 2016 à environ 566 000 € soit environ 420 €/hab. Nous étions à 935 € en 2010 après les réalisations de l'école, du gymnase et du toit de l'église. En 2014, la moyenne des communes comme la nôtre était de 703 €/hab. Avant les gros investissements prévus dès 2017 (peut-être fin 2016), nous poursuivons la réduction de la dette (environ - 60 000 €).

Evolution de la dette en capital		Nombre d'habitants	Montant / habitant
01/01/2008	706 650,94 €	1053	671,08 €
01/01/2010	1 015 419,92 €	1086	935,01 €
01/01/2012	722 322,35 €	1136	635,85 €
01/01/2014	633 661,23 €	1221	518,97 €
<b>01/01/2016</b>	<b>565 777,59 €</b>	<b>1344</b>	<b>420,97 €</b>

Hervé Colas

# Investissement

En 2015, les principaux investissements ont été la salle des fêtes (235 000 €), des achats de matériels (50 000 € dont une épareuse), le restaurant scolaire (67 000 €) et des travaux dans les bâtiments (17 000 €).

Pour 2016, sans emprunt, les investissements seront importants : réalisation de l'aire de loisirs (transformation des 2 terrains de tennis en un tennis et un terrain multisports, les 2 en gazon synthétique) pour environ 105 000 €, de nombreux travaux dans les bâtiments communaux (scène et façade de la salle des fêtes, toit de la crèche, WC de l'annexe, quelques travaux à l'intérieur de l'église... pour environ 60 000 €), achats de matériels (45 000 € dont 40 000 € pour la voirie : nouveau tracteur/tondeuse notamment) ou encore le lancement du « tourne à gauche » (195 000 €), la première tranche de l'opération « Logis Neuf ».

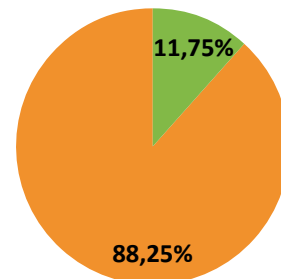
Par ailleurs, des crédits d'investissement sont réservés à l'étude et peut-être aux premiers travaux concernant le cimetière (10 000 €) et la construction de vestiaires au gymnase (10 000 €).

Hervé Colas

## Dépenses d'investissement 2016

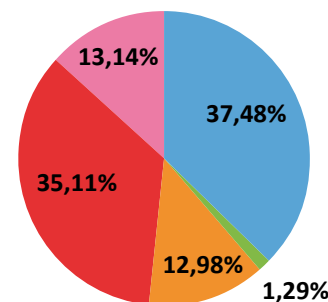
- **Déficit antérieur reporté**  
0,00 € soit 0 %
- **Remb. du Capital emprunts**  
60 000 € soit 11,75 %
- **Investissement 2016**  
450 571,40 € soit 88,25 %

**TOTAL : 510 571,40 €**



## Recettes d'investissement 2016

- **Virement de la section de fonc.**  
191 341,55 € soit 37,48 %
  - **Excédent d'invest. 2015**  
6 587 € soit 1,29 %
  - **Recettes diverses (TLE, TVA)**  
66 254 € soit 12,98 %
  - **Excédent de fonc. 2015**  
179 279,79 € soit 35,11 %
  - **Subventions - Participations**  
67 109 € soit 13,14 %
- TOTAL : 510 571,40 €**



# Assainissement

Le service public d'assainissement collectif est un budget annexe de la commune, distinct du budget général. Ayant pour buts la gestion de la collecte et le traitement des eaux usées, il est financé par les taxes prélevées sur la facture d'eau des administrés « raccordés » à ce réseau et par les subventions obtenues. La société SOGEDO assure le fonctionnement des installations d'assainissement par Délégation de Service Public.

Après une pause de quelques années, d'importants travaux vont être programmés dans les années à venir. Sur les exercices précédents, nous avons remboursé la totalité de la dette (dernière annuité payée en 2014) et réalisé des réserves financières à hauteur d'environ 150 000 € fin 2015.

Le budget 2016 devrait également générer près de 30 000 € d'excédent.

Fin 2016 ou début 2017 devrait voir le début du gros chantier de la rénovation du réseau du Logis Neuf avec sa mise en séparatif eaux pluviales / eaux usées, qui se fera en parallèle des travaux routiers de ce vaste quartier. Ce programme de rénovation du réseau d'assainissement du Logis Neuf devrait coûter entre 700 000 et 1 000 000 €, dont plus d'un tiers sur la première tranche de travaux.

Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau, celles pour la première tranche ont déjà été accordées.

La réserve constituée au fil des années devrait couvrir environ 50% du reste à payer de la commune (environ 400 000 à 500 000 €). Pour le solde, comme souvent pour de gros investissements, le recours à l'emprunt sera nécessaire.

Hervé Colas

# Un nouvel agent technique à Confrançon...



Jacky Flamin (à gauche), 33 ans, a pris ses fonctions le 6 mai comme agent technique polyvalent aux côtés de Lucien Lemaire (à droite).

## ...et une nouvelle tondeuse autoportée

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée de marque Etesia (fabrication française) pour un montant de 15 306 € TTC auquel il faut ajouter 2 650 € pour une remorque. L'ancien tracteur tondeuse a fonctionné pendant une vingtaine d'années, il était hors service.

## Ouverture du bar éphémère

La commune a ouvert un bar éphémère du 1er au 8 juin à l'Annexe afin de conserver sa licence IV. Un grand merci à Rossano Cicerale, habitant de Confrançon, qui a assuré bénévolement le fonctionnement du bar.



# Aire de loisirs & court de tennis



Les années passant, le conseil municipal comme les utilisateurs constataient la dégradation des courts de tennis et la nécessité d'une rénovation des surfaces de jeu. Dans le même temps, le besoin se faisait sentir d'une aire de jeux type city-stade pour que les jeunes puissent s'adonner librement à leurs sports favoris. Après concertation avec les membres du club Planète Tennis, les élus ont décidé de rénover les surfaces de jeux existantes en gazon synthétique, avec aménagement d'un court de tennis dédié côté Est et d'un terrain « multisports » côté Ouest. Celui-ci sera libre d'accès sauf cas particuliers, par exemple lorsqu'il sera utilisé par Planète Tennis pour des compétitions.

Le coût de cet investissement s'élève à 82 965 €. Les travaux devraient débuter fin juin début juillet, pour une durée d'environ 4 semaines.

Il sera demandé à chacun de prendre soin de ce bel équipement sportif et de loisirs et de respecter le règlement dont nous vous invitons à lire le projet ci-après.





# Règlement d'accès et d'utilisation du « Multisports » de Confrançon

## Dispositions générales

L'aire de loisirs de Confrançon est un lieu public comportant deux terrains de sports : un terrain de tennis réservé au club de tennis (sauf autorisation de la mairie) et un terrain « Multisports », d'accès libre, non surveillé. Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées ; ils en assurent l'entière responsabilité.

## Définition des activités

Le « Multisports » de Confrançon est exclusivement réservé à la pratique du Tennis, Football, Basket-Ball et Hand-ball. La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents. Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives. L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le « Multisports » n'est pas destiné, est interdite. Cependant d'autres activités, si elles sont adaptées à ce type de terrain, peuvent se dérouler dans le cadre de l'école ou de l'association « copain-copine » (centre de loisirs et garderie). La commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

## Conditions d'accès

L'accès au « Multisports » et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 8 ans (sauf sous la responsabilité d'un parent ou d'une tiers personne majeure). Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Les scolaires et autres services (sport et jeunesse : école, association « copain-copine », associations sportives) sont prioritaires pour l'utilisation, notamment le Tennis lorsque des rencontres officielles sont programmées. Le Tennis devra afficher les rencontres au moins 1 jour en avance, en précisant l'heure de début de la réservation. Un planning sera également affiché afin de préciser les heures réservées par les associations (plages d'entraînement par exemple).

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas). La commune se donne le droit d'interdire l'accès au site pendant une durée donnée.

## Conditions d'horaires

L'accès au « Multisports » est interdit en dehors des horaires d'ouverture soit : Tous les jours de 8 heures à 23h00.

La commune se réserve à tout moment le droit de modifier les horaires d'ouverture pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage.

## Conditions d'ordre et de sécurité

Il est interdit :

- de dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site mis à la disposition du public pour son confort et son agrément.
- d'user de tout matériel sonore dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances (musique, pétards, fusées...)

## Il est interdit

- D'utiliser tout type de véhicule à moteur ou à roues (vélo, skate, trottinette...) sur le site.
- D'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque (palette, bouteilles en verres, ja-

velot, boules pétanques...)

- D'escalader ou de grimper sur les filets, buts, ou rambardes sur le site.
- De faire entrer tout animal même tenu en laisse.
- De détruire, couper, mutiler, salir, graver, écrire, inscrire sur quelque support que ce soit.
- De faire de la publicité par panneaux, affiches temporaires ou permanentes, sauf autorisation préalable de la mairie.
- De se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de la mairie.
- Tout type de boissons ou nourriture sur l'aire de jeux dans quelque emballage que ce soit (canette, verre...)
- De faire du feu ou des barbecues, mais aussi de fumer.
- D'évoluer sur la structure avec des chaussures qui ne sont pas adaptées (chaussures à crampons en fer, chaussures à talon...)
- La place doit être maintenue propre par les utilisateurs qui ne doivent donc laisser aucun déchet derrière eux.

## Manifestations

Les manifestations : spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois... ne peuvent être organisées sans autorisation de la commune, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre. Lors d'une manifestation organisée ou autorisée par la commune, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celle-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

# Réunion publique

## « Participation citoyenne »



Le 13 mai dernier, Christiane Colas, maire et le Colonel Folché, commandant de la brigade de gendarmerie de Bourg avaient convié les responsables associatifs et habitants de Confrançon afin de présenter la démarche « participation citoyenne ».

Dans son mot d'accueil, Madame le Maire faisait le constat que Confrançon n'est pas épargné par les cambriolages chez les particuliers comme dans les entreprises et que le conseil municipal avait décidé de s'engager dans cette démarche qui permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en lien avec la gendarmerie.

Le Colonel Folché a ensuite présenté la communauté de gendarmerie de Montrevel, qui couvre 47 communes pour 39 552 habitants, avec un effectif de 25 gendarmes. Dans un contexte de périmètre d'intervention vaste, de missions élargies et de moyens humains à la baisse, les gendarmes ont tendance à avoir moins de contacts avec la population et donc à perdre du renseignement sur ce qui se passe localement. Il s'agit là d'un handicap pour prévenir et élucider les cambriolages.

### Les cambriolages en bref

- Dans les résidences ou dans les locaux professionnels ou commerciaux
- Tendance à la baisse en résidences et à la hausse en entreprises
- Entre 16h et 19h en hiver, et 14h et 20h en été pour les résidences

- Entre 23h et 4h pour les entreprises
- Vols d'argent, bijoux, tablettes, ordinateurs portables, téléphones portables (peu encombrants et faciles à revendre)
- Vols d'outillage, de matériels, fournitures et fond de caisse en entreprise

Sur la commune, 10 cambriolages ont été recensés en 2014 et 11 en 2015. Le colonel a souligné que les traumatismes qu'ils génèrent sont souvent importants.

La gendarmerie, dont l'objectif est d'apporter une qualité de sécurité attendue par la population a mis en place différentes actions pour lutter contre les vols.

### Quelques règles de prévention

- Mettre en place des systèmes de protection des biens : clôture, portail, alarme...
- Adopter de bonnes habitudes : ne pas mettre les clés sous le paillason, ne pas laisser les clés et sacs à main sur le guéridon juste à coté de la porte d'entrée, ne pas mettre une échelle à proximité d'une fenêtre...
- Faire preuve de discrétion : ne pas signaler sur Facebook que vous partez en vacances de telle date à telle date...



### L'opération « Tranquillité vacances »

Il suffit de prendre un formulaire à compléter sur internet ou de se rendre à la gendarmerie pour compléter le document en indiquant les jours d'absence. Les gendarmes passeront 1 ou plusieurs fois, suivant le temps d'absence des résidents et enverront un SMS

aux demandeurs à chacun de leurs passages. Cette mesure est un SERVICE GRATUIT.

### L'opération « Participation citoyenne »



La mise en place du dispositif s'accompagnera de l'installation de panneaux signalétiques.

Il s'agit d'une solution innovante pour prévenir et lutter contre les cambriolages : une première commune s'est engagée en 2014 sur la Brigade de Bourg, une vingtaine sont aujourd'hui partie prenante de l'opération, avec plutôt de bons résultats : adhésion de la population, baisse des délits...

La démarche de participation citoyenne consiste à associer les habitants d'une commune à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le rôle de chacun :

- Le Maire : pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Un protocole est signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

- Les habitants : sensibilisés à la protection des biens (réunions publiques, information...), les résidents adoptent des actes élémentaires de prévention : signalement aux forces de l'ordre de démarcheurs ou véhicules suspects, de faits d'incivilités, surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier...
- Les référents « participation citoyenne » : au minimum 4 par commune, ces habitants référents ont la mission d'animer le réseau d'information sur l'atteinte aux biens et d'assurer le relais entre la population et la gendarmerie. Ils reçoivent des messages d'alerte de la gendarmerie, par exemple pour signaler un véhicule suspect qui tourne dans le village d'à côté ou une série de cambriolages en cours. Les référents sont les interlocuteurs privilégiés des gendarmes, pour des échanges réciproques.
- La gendarmerie : le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Cette démarche est donc avant tout un état d'esprit : être attentif et partager les informations en matière de sécurité.

Une consigne du Colonel Folché : en cas de doute sur un véhicule ou l'attitude d'un individu, ne pas avoir de retenue, appeler le 17. Les gendarmes sont demandeurs d'informations. Le dispositif « participation citoyenne » va se mettre progressivement en place sur la commune de Confrançon.



### Pour devenir référent « participation citoyenne »

Les personnes intéressées pour tenir le rôle de référent sont priées de se présenter en mairie. Le choix des référents sera opéré en accord avec la gendarmerie. Ils seront ensuite réunis par la gendarmerie pour des informations complémentaires. Ensemble, soyons acteurs de la sécurité de nos biens !

**Vous remarquez quelqu'un ou quelque chose d'inhabituel, faites le 17.**

# Une souscription pour rénover les peintures du chœur de l'église



Les décors intérieurs peints ont subi au fil des années des dégradations importantes liées à l'humidité, notamment avant que la toiture ne soit refaite en 2008. Ces peintures sont le fruit du travail du chanoine Taconnet en 1900. Les fonds réunis serviront à la rénovation de la fresque de l'abside ainsi que certaines peintures du chœur. Le coût de ces travaux, variable selon les prestataires, pourrait se monter à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le conseil municipal a décidé de lancer cette souscription afin d'entretenir et préserver ces peintures qui font partie de notre patrimoine communal. Si l'église est aujourd'hui moins fréquentée que par le passé, elle accueille toujours en son sein diverses cérémonies : funérailles, mariages, messes dominicales, messe des conscrits... que l'on soit croyant ou non, on peut être amené à franchir les portes de l'église. De plus, depuis la loi de séparation de l'Eglise

et de l'Etat de 1905, elle est propriété de la commune, donc un peu la propriété de chacun et nous devons veiller à son entre-

tien comme nous le faisons pour les autres édifices publics : mairie, salle des fêtes, cantine, gymnase...



L'église a régulièrement fait l'objet de travaux au fil des années, engagés par les municipalités successives. En voici un aperçu non exhaustif :

2015 : Nettoyage de l'intérieur et rénovation de la sacristie

2008 : Réfection du toit pour 63 000 € environ

2004 : Remise en état des vitraux

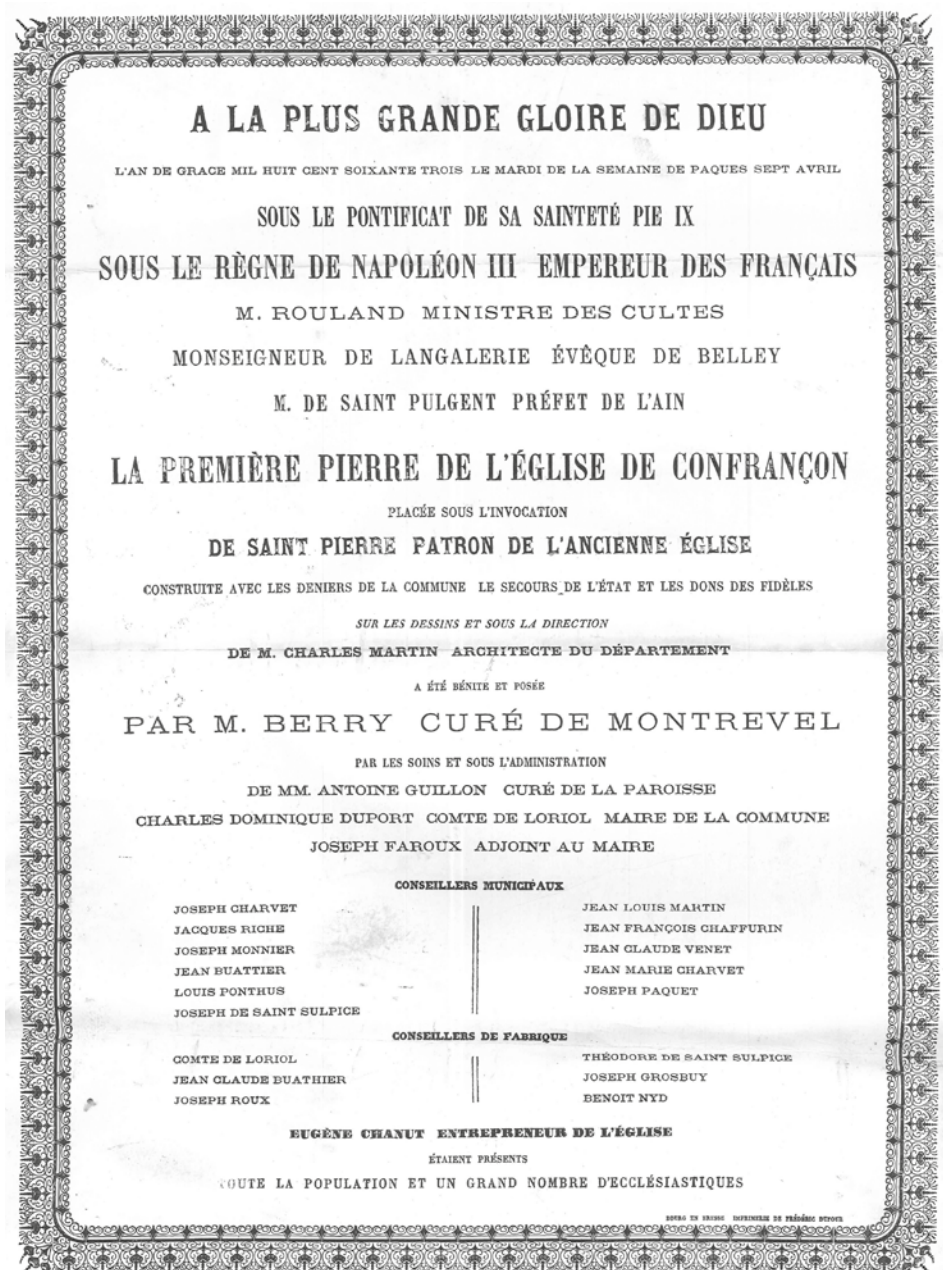
1999 : Rénovation du toit du clocher

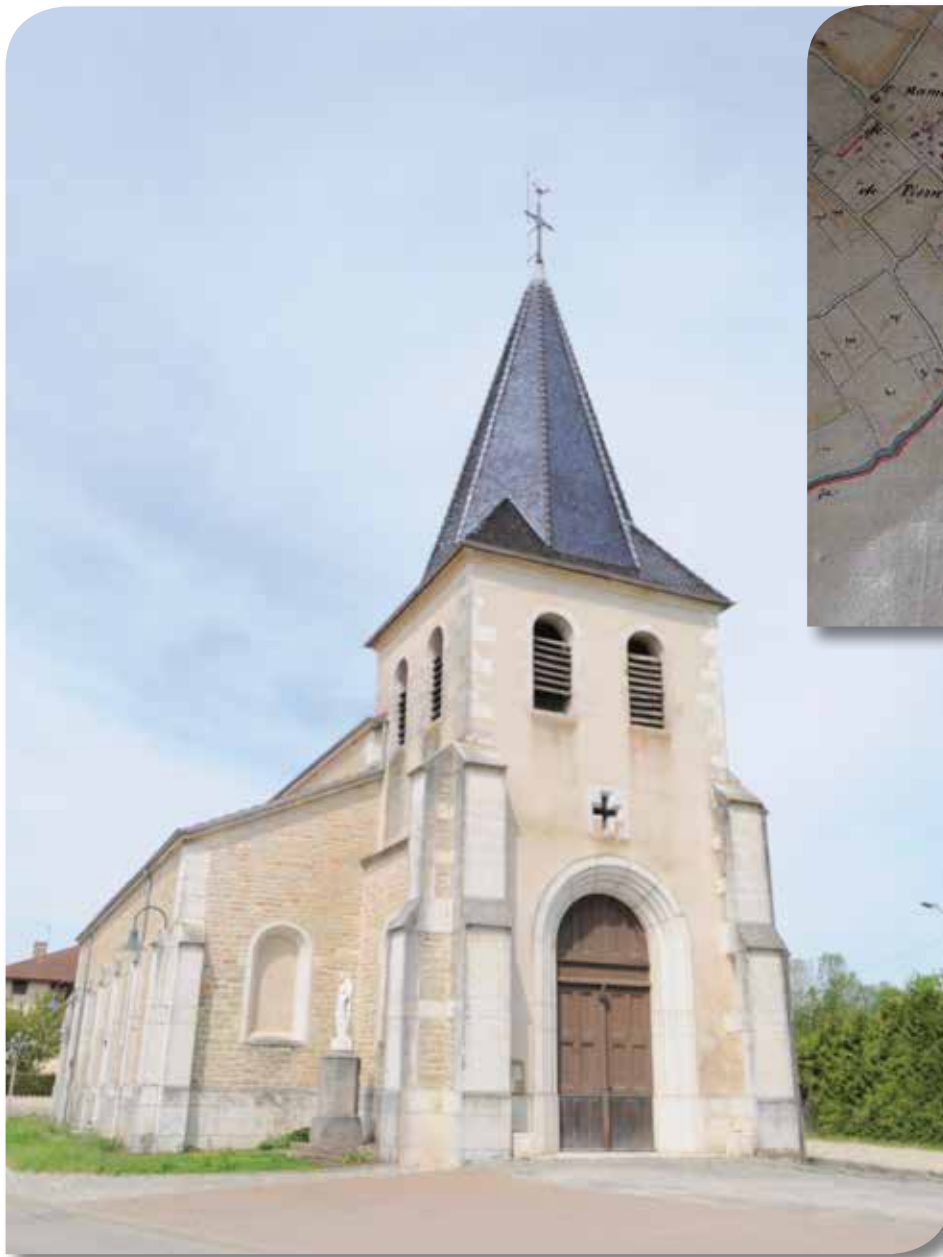
1986 : Installation du tambour d'entrée et du chauffage à air pulsé pour remplacer le poêle à mazout

1982 : Réfection des façades extérieures avec participation des habitants aux travaux de piquetage des murs extérieurs plusieurs samedis de suite, pour 300 000 francs environ

1979 : Rénovation de l'intérieur financée partiellement par une souscription qui a réuni 11 840 francs

Ainsi, à plusieurs reprises, les habitants de Confrançon ont contribué à la rénovation de leur église : par leur participation aux travaux en 1982 ou financièrement en 1979... et lors de la construction de l'église. Notons également que les artisans de la commune ont régulièrement apporté leur pierre à l'édifice avec talent.





### La construction de l'église Saint Pierre de Confrançon

Le 7 avril 1863, la première pierre de l'église Saint Pierre est posée sur l'emplacement de l'ancienne église dont il ne subsiste aucune trace dans les archives communales en dehors de son emplacement sur un plan cadastral de 1806.

Selon le mémoire des dépenses rédigé par l'architecte Mr Charles MARTIN, seul l'ancien clocher et le porche ont été conservés, quoiqu'en très mauvais état. Les matériaux issus de la démolition de l'ancienne église ont servi à l'agrandissement du presbytère

et à la construction d'une dépendance de l'école. Le nouvel édifice ne se fera pas sur les fondations de l'ancienne, il sera édifié à l'ouest du clocher resté en place. Ainsi, avec son chœur orienté à l'ouest, l'église de Confrançon diffère de la majorité des églises dont le chœur est généralement orienté vers l'est. L'inauguration a eu lieu le 15 novembre 1866 en présence de Mr Antoine Guillon, curé, de Mr Charles Dominique Duport de Loriol, maire et de toute la population. Le coût de l'édification de l'église se monte à 57 434,11 francs, financé par : le produit d'une taxe spéciale de 0.20 franc mise en place depuis le 1er fé-

vrier 1856 (10 346 F), le secours du gouvernement (8 000 F), un don de Mme Samyon (5 000 F), une souscription volontaire (3 700 F), le reste étant financé par un emprunt qui sera remboursé sur 15 ans avec la perception de la taxe spéciale.

### Sous le second empire

L'église de Confrançon a été construite en 1863 sous Napoléon III. De nombreux édifices religieux hérités des siècles précédents avaient alors souffert de l'outrage des ans et surtout de l'absence de réparations, accompagnée de diverses déprédations lors de la Révolution. Le Second Empire a vu la construction d'un grand nombre d'églises en France dans le style néogothique et néo-roman. Dans le département de l'Ain, plus de 200 églises sur 450 ont été rebâties ou transformées à cette époque. Il faut dire que la France connaît alors une stabilité qui va engendrer une prospérité dont les campagnes vont largement profiter. L'agriculture va se transformer profondément ; des techniques modernes se développent (apparition des engrais, de la charrue, des comices agricoles), la viticulture se répand, de nombreux étangs sont asséchés et les fromageries se multiplient... La population rurale explose littéralement. Confrançon comptait 1150 habitants en 1793, en 1866, on en dénombre 1353, soit, clin d'œil de l'histoire, autant qu'aujourd'hui (1345 habitants). Le regain de ferveur religieuse au

XIX<sup>e</sup> siècle est également une explication aux nombreuses constructions d'église. Ainsi, des milliers de pèlerins viennent se confesser auprès du curé d'Ars, Jean-Marie Vianney (1786-1859) ; St Pierre Chanel, missionnaire né à Cuet meurt en martyr à Futuna en Océanie en 1841... Avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, la production architecturale d'édifices religieux prend fin.

### De style Roman

L'église de Confrançon a été construite en pierres taillées dans le style roman. Plusieurs éléments figurent dans l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : la statue en pierre de St Pierre du XVI<sup>e</sup> siècle, la chaire et la stalle du chœur en bois du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'autres sont inscrits au répertoire départemental, dont les peintures réalisées en 1900 par le chanoine Paul Taconnet. Ses décors sont composés d'ornements peints directement sur le parement des murs, colonnes, remplages, nervures et voûtes ainsi que de toiles peintes marouflées sur les murs. Professeur au collège de Thoisy, chanoine aumônier des Ursulines, peintre et graveur, Paul Taconnet (1827-1908) laisse une œuvre importante dont un ensemble remarquable de peintures qui concerne plusieurs églises locales : Béréziat, Marsonnas, Cras-sur-Reyssouze, Méziat.

C'est une partie de cet ensemble remarquable que nous vous invitons à préserver en contribuant à la souscription.

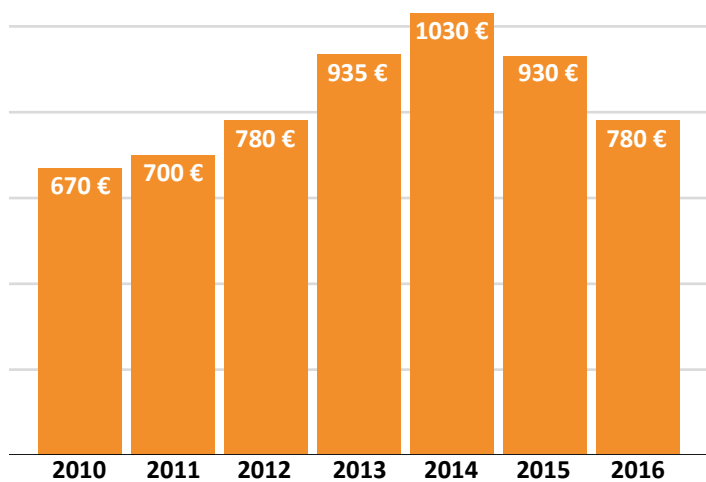


# Sivos

Créé en 2005, le Sivos, syndicat intercommunal à vocation scolaire assume la gestion des écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Confrançon-Curtafond.

Le Sivos dispose de son budget propre alimenté par la contribution des deux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

## Côté finances



Évolution du coût par élève revenant aux communes

## Côté effectifs

		2011	2012	2013
Confrançon	Enfants	137	123	130
	En %	65,87%	62,44%	66,33%
Curtafond	Enfants	71	74	66
	En %	34,13%	37,56%	33,67%
<b>Total</b>	<b>Enfants</b>	<b>208</b>	<b>197</b>	<b>196</b>

		2014	2015	2016
Confrançon	Enfants	127	139	155
	En %	66,15%	67,15%	71,43%
Curtafond	Enfants	65	68	62
	En %	33,85%	32,85%	28,57%
<b>Total</b>	<b>Enfants</b>	<b>192</b>	<b>207</b>	<b>217</b>

Enfants par commune (habitation) au 1<sup>er</sup> Janvier

# Association Copain-Copine

Le centre de loisirs COPAIN-COPINE est une association communale au service des parents de Confrançon et des environs.

Notre mission, en tant que bénévoles, est de faire en sorte que Marie-Laure et son équipe puisse travailler dans de bonnes conditions dans les 2 activités que nous proposons :

- Garderie périscolaire / avant et après l'école ainsi que le mercredi.
- Centre de loisirs / petites vacances et centre de juillet.

Après notre Assemblée Générale de mars dernier, le bureau a été renouvelé comme suit :

- Présidente : Virginie BONNAMENT

- Vice présidente : Sandrine GAMBY
- Trésorière : Isabelle ROLLY
- Trésorière adj : Géraldine RIGAUDIER
- Secrétaire : Stéphanie LOPEZ
- Secrétaire adj : Nathalie CARJOT
- Membre : Jean-Marc DOUDON

L'association compte 7 membres cette année.

Nous sommes aidés par 2 délégués du conseil municipal, Chrystelle GUIXA et Nicolas MICHALET.

Nous organisons des manifestations afin que la garderie puisse renouveler du matériel et des jeux pour nos enfants et éviter les augmentations de tarifs indési-

rables !!!!

Notre dernière manifestation, Pizzas au feu de bois, le 2 avril dernier, a été un grand succès et ce grâce à votre participation. Les membres du bureau et la présidente vous remercient.

Notre porte ouverte le samedi 4 juin a été l'occasion pour parents et enfants de visiter les locaux et de faire connaissance.

## Renseignements :

Virginie BONNAMENT, Présidente

06 60 17 20 30

Marie-Laure LOUVET, directrice

04 74 25 22 53

copain-copine01@orange.fr



# L'année scolaire en images



Spectacle Pépin dans le jardin



Préparation de la fête de l'école en musique



Le cross à Curtafond



Quelle soupe pour quelle saison ?



Congrès des jeunes chercheurs



Acrogym

# Les Sapeurs-Pompiers de Confrançon recrutent !



Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Confrançon compte aujourd'hui onze membres opérationnels et prêts à intervenir en cas d'incident. Nos efforts de recrutement semblent avoir porté leurs fruits puisqu'après quelques années de « turnover », l'effectif est maintenant constitué d'un noyau solide de personnes formées, motivées et impliquées dans l'activité du centre. Cela étant, nous espérons poursuivre sur cette lancée et continuer d'intégrer de nouveaux membres. Pour cela, nous avons mis l'accent sur la communication, notamment numérique, en créant une page facebook ([facebook.com/spconfrancon](https://facebook.com/spconfrancon)) régulièrement alimentée en contenu.

## Devenir sapeur pompier volontaire

L'activité de Sapeur-Pompier est riche et variée, elle offre une approche de la vie réaliste qui ouvre l'esprit, amène à la cohésion et permet le développement de

certaines valeurs morales, de plus en plus oubliées dans nos sociétés modernes et individualistes. En faire partie n'est néanmoins pas sans concession : c'est un investissement certain, notamment au début, lorsqu'il s'agit de passer les tests prérequis (épreuves de sport, français et maths) et les formations initiales. En effet, le pompier possède plusieurs casquettes c'est pourquoi il vous sera nécessaire d'être formé aux différents domaines de base, tels que le secours à victimes (malaises, personnes blessées, accident de la circulation, arrêt cardiaque, etc), les incendies (feux de maison, voitures, combustibles, etc) et les opérations diverses (nids de guêpes, fuites d'eau ou inondations, ouvertures de portes, feux de broussailles, etc). Vous devrez donc participer aux formations Prompt Secours (5 jours), PBE « Protection des biens et de l'environnement » (3 jours) et Incendie (5 jours). Sachez aussi qu'afin de ne pas démotiver ou handicaper financièrement ceux qui

veulent s'engager, les formations sont dédommagées.

## Intégrer le corps de Confrançon

Dès votre intégration dans le centre, vous pourrez maintenir tous vos acquis - ou introduire certaines notions, si vous n'êtes pas encore formé - en participant aux manœuvres, notre rendez-vous mensuel durant lequel nous simulons des situations d'intervention. Ces dernières ont lieu le premier vendredi soir du mois et se concluent par un petit repas de cohésion. De même, une journée de recyclage au secourisme a lieu tous les ans dans le but d'évaluer nos capacités à intervenir sur des situations de type premiers secours. Pour plus de convivialité, notre centre est en lien avec celui d'Attignat.

Avant la fin de la formation, vous aurez la possibilité de participer aux interventions, en tant que stagiaire, pour vous imprégner pleinement des missions.

### Côté matériel

Notre centre possède trois véhicules d'intervention. Un VL, "Véhicule de Liaison", pour la coordination des opérations et le secours à victimes ; un VPI, "Véhicule de Première Intervention", pour les opérations diverses et un FPT, "Fourgon Pompe-Tonne", pour les incendies. Ce dernier nécessitant le permis poids-lourd (permis C), nous avons récemment entrepris de former certains membres de l'effectif, sur la base du volontariat et du co-financement (Amicale, mairie et le pompier lui-même).

L'Amicale anime le Corps et gère ses finances afin d'équiper le centre en matériel et organiser divers événements. Une de ses activités principales est la tournée des calendriers qui constitue chaque année notre plus grosse source de revenus. Votre générosité nous a d'ailleurs permis l'année dernière d'acquérir un nouveau VL en remplacement de l'ancien. De même, nous avons pu équiper nos véhicules de bandes réfléchissantes et d'un flocage composé de notre logo. L'Amicale a aussi pour but de récompenser les membres actifs de l'association - qu'ils fassent partie du Corps ou non - en proposant des divertissements, tels qu'un voyage à Disneyland Paris cette année, par exemple.



### Rejoignez-nous

Résident de longue date ou nouvel habitant sur la commune, homme ou femme, jeune ou moins jeune, la porte est ouverte ! Que vous ayez des questions, le souhait de vous engager dans un corps

constitué ou simplement envie de nous saluer, nous sommes toujours présents et à disposition pour vous aider.

**Valentin Flamand**  
CPI Confrançon



# Planète Tennis



Créée en 1987, l'association Planète Tennis de St Didier d'Aussiat a su évoluer et s'enrichir en s'unissant en 2000 avec le club de Confrançon puis en 2011 avec l'arrivée des licenciés du club de Montrevel. Afin de pouvoir satisfaire la demande des 140 licenciés actuels issus de 22 communes différentes, l'association a mis en place une école de tennis structurée dont l'enseignement est assuré par 2 formateurs diplômés d'état :

- Jean-Eric GASCHARD (salarié du Groupement d'employeur créé en 2010 avec les clubs de Marboz et Coligny) intervient le lundi à Montrevel, le mardi et le vendredi à St Didier et à Confrançon.
- David TAVERNIER (enseignant en libéral) enseigne le samedi matin à Confrançon.

Les cours ont lieu sur les 3 sites du club et grâce aux 3 salles omnisports couvertes mises à disposition par les collectivités partenaires : l'Espace Busnel à Confrançon, la salle du Bocage à St Didier d'Aussiat et le Gymnase intercommunal de Montrevel en Bresse.

L'association répond également au souhait des licenciés souhaitant pratiquer le tennis en compétitions. Celles-ci font partie intégrante de l'activité du club avec 2 rendez-vous importants dans chaque

catégorie : pour les jeunes les championnats de l'Ain et la Coupe Génety et pour les adultes les championnats séniors+ en décembre et les championnats séniors en mai. Ces épreuves par équipes permettent aux joueurs d'allier compétition et convivialité. Des épreuves individuelles sont également proposées pour les plus aguerries.

Bien entendu, les adhérents de l'association peuvent également s'adonner au tennis loisir grâce aux terrains extérieurs de Confrançon, St Didier d'Aussiat et Montrevel en Bresse mis à disposition de l'association par les 3 collectivités.

Les rendez-vous importants du club sont :

- La « St Didier-Dommartin », course à pied et VTT sans compétition en février,
- Le tournoi open homologué féminin et masculin au printemps suivi d'un repas
- La fête du mini-tennis en mai
- Le tournoi de pétanque sur invitation le 25 juin 2016
- L'assemblée générale le 2 septembre 2016 à 20h30
- Les inscriptions à l'école de tennis le 3 septembre 2016 à Confrançon

## Renseignements :

Monique PERRET - 06 17 14 03 45  
 planete-tennis@fft.fr  
<http://club.quomodo.com/planete-tennis>

# 3 arbitres au Football Club

Laura Gaillardon de St Didier et Ambre Pellissard de Curtafond ont réussi l'examen d'arbitre.

Ces 2 jeunes rejoignent Gregory Depit dans le corps arbitral du district de l'Ain.

Le club se satisfait de voir des jeunes filles s'investir dans l'arbitrage.

En effet, le déficit d'arbitre est un frein au recrutement et à l'accession au niveau supérieur pour un club.

On leur souhaite de s'épanouir dans leur nouvelle fonction.



## Renseignements :

Mickael BROYER - 06 22 39 81 99  
 mickael.broyer@orange.fr

# La Gym à Confrançon

Depuis quelques années, l'association « La gym à Confrançon » s'est développée en proposant de nouvelles activités. Elle a vu ainsi son nombre d'adhérents croître considérablement.

## Les activités hebdomadaires sont :

- la gym tonique avec JB Bancala le jeudi de 20h à 21h (53 adhérentes)
- la zumba avec Elysabeth Santinho le lundi de 20h à 21h (35 adhérentes)
- la gym douce avec Marie-Claude De Boni le jeudi de 15h45 à 16h45 (20 adhérents)
- le badminton à 19h et le sport loisirs à 20h30 le mercredi (24 adhérents)

De plus, des activités ponctuelles de découverte ont été proposées :

- danses latino (5 séances)
- cardio boxe (2 x 5 séances)
- self défense (1 séance)

mais aussi 2 soirées zumba animées par Raphaël de chez « Fred et Nico ».

## Composition du bureau :

- Joëlle TABOULOT, présidente
- Martine MATHY, vice-présidente
- Gérard ROSSET, trésorier
- Régine BUET et Laurence PERRAT, trésorrières adjointes
- Claudine PONTIUS, secrétaire
- Laurence FAVRE, membre

## Renseignements :

Joëlle TABOULOT : 04 74 30 24 72  
taboulot.gilles@orange.fr

## Les nouveautés de l'année



Cardio boxe



Danse latino

# Bibliothèque municipale

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque Municipale de Confrançon (située à côté de la Mairie) vous accueille les mardis de 17h30 à 18h30 et les samedis de 10h30 à 12h.

Pour les enfants et les étudiants, l'accès au prêt est gratuit. Il est de 5 € par an pour un adulte seul ou un couple.

Un large choix de documents pour tous les publics, romans, albums, BD, CD musique, revues vous attend. Nous avons la possibilité de vous réserver des livres ou des CD que nous n'avons pas, auprès de la Lecture Publique (Département Ain). Vous pouvez visiter le site, <http://lecture.ain.fr/medias/> afin de faire votre pré-sélection.

Pendant le mois de juillet, la bibliothèque sera ouverte uniquement les samedis matin et totalement fermée durant le mois d'août.

N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe de bénévoles pour continuer à faire vivre activement notre bibliothèque.

## Renseignements :

Isabelle POCHON - 06 31 03 07 70  
associationloisrsetculture@gmail.com



# Comité des fêtes

Nous vous proposons pour tous vos événements : vaisselle et matériels en location.

## Location matériels :

- Remorques, Caisse frigo attelage voiture
- 2 Chapiteaux 6x9 et 5x12 ; un tunnel 21x8
- Tables + chaises

## Location de vaisselle (Maximum 120 personnes) :

- Vaisselle (Assiettes plates, creuses, à desserts),
- Couverts (fourchettes, couteaux, petites cuillères, grosses cuillères)
- Verres (canon, ballon, pétillant), tasses à café
- En kit : assiette plate + assiette à dessert + couteau + fourchette + petite cuillère + 2 verres (eau ou vin) + coupe + tasse à café

Le comité des fêtes se tient à votre disposition pour établir gratuitement un devis de location pour tous vos événements (fête de famille, fête de fin d'année, mariage, baptême, anniversaire, repas d'association ...).

## Dates à retenir :

- La vogue du village avec paëlla, fête foraine, bal et feu d'artifice au bourg de Confrançon les 25 et 26 juin 2016
- Le forum des associations : Samedi 3 Septembre à la salle des fêtes de Confrançon pour renseignements, inscriptions, et rencontres avec toutes les associations sportives et culturelles du village.

L'ensemble du comité des fêtes vous souhaite une excellente saison estivale

## Renseignements :

Le comité des fêtes - 06 43 40 50 18

# Club des retraités



Le 25 avril, à Confrançon a eu lieu « la marche récréative » des clubs de retraités de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

Ce moment de détente a été très apprécié puisque beaucoup de participants étaient présents à cette belle journée.

Les uns ont marché, d'autres ont joué aux cartes en attendant le goûter servi à la salle des fêtes.

La sortie annuelle du club de Confrançon a eu lieu le 12 mai à la Plaine Tonique, autour d'un bon repas avec vue sur le lac et face à ce magnifique paysage.

De nouveaux membres seraient les bienvenus pour étoffer notre

club à Confrançon, émettre des idées nouvelles et passer un bon moment les après-midi club.

Petit rappel : le Comité de fleurissement et notre club organisent la « vogue du Logis Neuf » avec tartes cuites au four communal accompagnées du vin nouveau le 1er octobre 2016.

Vous vous ennuyez, venez nous rejoindre, nous vous attendons nombreux !

## **Renseignements :**

Marc CHAPATON - 04 74 30 21 90

# Lutte contre la prolifération du moustique tigre et la dissémination du chikungunya, de la dengue et du virus zika

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2016, le préfet de l'Ain a placé le département de l'Ain au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue en métropole et du virus zika. Ce niveau de risque considère le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) comme implanté et actif dans le département.

Ce moustique peut transmettre le chikungunya ou la dengue seulement s'il a été contaminé en piquant précédemment une personne malade.

## Tout savoir sur le moustique tigre

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.**

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure. (photo du moustique)

### Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Des mesures simples et accessibles à tous



peuvent être mises en œuvre pour limiter sa prolifération.

Le moustique tigre est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains. Les gîtes larvaires originels d'*Aedes albopictus* étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).

Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.

- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

### Comment se protéger :

La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques. Plusieurs méthodes sont possibles : port de vêtements longs et amples, aménagement de l'habitat (moustiquaires aux fenêtres...), utilisation de produits répulsifs. *Aedes albopictus* ayant une activité diurne, l'utilisation de répulsifs cutanés reste l'option la plus efficace.

Parmi les différents produits proposés sur le marché, tous ne sont pas d'une efficacité optimale. Les autorités sanitaires recommandent l'utilisation des produits dont l'efficacité est reconnue. Il existe toutefois des précautions d'emploi pour certains publics sensibles (nourrissons et femmes enceintes notamment).

Pour connaître ces produits et leurs conditions d'utilisation vous pouvez demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin ou consulter les recommandations émises par le ministère de la santé.



## Brûlage des bois et broussailles

Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé même si la valorisation de ces déchets par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée. L'autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Végétaux pouvant être brûlés :

Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée. Le brûlage des déchets verts frais est interdit. L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange...) pour activer la combustion est interdite.

b) Période et horaires pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre. À l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures

## Destruction obligatoire des chardons

Dans tout le département de l'Ain, afin de juguler la prolifération des chardons, les propriétaires, locataires, ayant-droit ou occupant d'un terrain, sont tenus de procéder à leur fauche ou à leur destruction avant floraison et montée en graines, que ce soit sur des parcelles agricoles ou non. Des consignes particulières concernant les parcelles soumises au gel des terres ou en état d'inculture sont détaillées dans l'arrêté préfectoral du 29/07/2008.

## Travaux bruyants

Par arrêté préfectoral, les travaux de type jardinage ou bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailleuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique... sont autorisés les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h, les autres jours de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

RESPECTER CES HORAIRES,  
C'EST RESPECTER SES VOISINS !

# Les animaux

## Divagation des animaux

La divagation des animaux est interdite car dangereuse.

Une convention de fourrière a été signée entre la commune et la SPA. En cas de divagation sur le domaine public, les animaux errants seront capturés et pris en charge par la SPA de Dompierre-sur-Veyle. Ils pourront y être récupérés par leur propriétaire après indemnisation à la SPA.

## Nuisances sonores des chiens

Les nuisances sonores liées aux animaux domestiques, les chiens en particulier sont fréquentes. Elles occasionnent fréquemment des soucis de voisinage : difficile de supporter des aboiements à répétition, en pleine nuit ou au cours de la journée... Si vous avez un chien qui aboie, la législation en vigueur peut entraîner des sanctions auxquelles vous risquez de devoir faire face. En effet, le propriétaire peut se voir poursuivre en tapage diurne devant le tribunal d'instance ou de grande instance. L'article R.1334-31 dit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Soyons vigilants à propos des nuisances sonores.

# Les déchets

## Le tri sélectif

Les sacs refusés par le camion collecteur en raison de leur contenu non trié sont toujours nombreux dans notre commune. Les erreurs de tri génèrent une dépense plus importante pour la collectivité et conduiront mécaniquement à une hausse de la taxe sur les ordures ménagères...

A chacun de faire l'effort d'utiliser à bon escient la collecte des ordures ménagères, les points d'apport volontaire et les déchetteries d'Etrez et Polliat.

## Horaires d'ouverture des déchetteries

- ETREZ lundi au samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
- POLLIAT lundi, mercredi, samedi : 8h à 12h et 13h30 à 18h (19h en été),  
vendredi : 13h30 à 18h (19h en été)

## Dépôts illicites de déchets :

Les sacs poubelles sont contrôlés et les contenus non conformes sont pénalisés.

La Communauté de Communes de Montrevel facture la prestation d'enlèvement des dépôts illicites de déchets : ceux effectués en dehors des veilles et jours de collecte, aux pieds des points d'apport volontaires, devant le portail d'entrée de la déchetterie, et en d'autres lieux que les points de regroupement d'ordures ménagères identifiés.

Les frais d'enlèvement (personnel, transport et traitement) estimés à 100 € sont à la charge de tout contrevenant.

## Carte « accès gratuit » à la base de plein air

Si vous habitez Confrançon ou l'une des 14 communes de la Communauté de Communes, vous pouvez accéder gratuitement à la Base de Plein Air de Montrevel-en-Bresse. Une carte d'accès est délivrée à la mairie sur présentation d'une photo et d'un justificatif de votre domicile. Si vous avez déjà cette carte, pour continuer à bénéficier en 2016 de l'entrée gratuite (même si 4 vignettes sont déjà collées),

vous êtes invité à vous rendre en mairie où vous sera délivrée, sur présentation de ladite carte, une gommette autocollante portant le nombre 16 pour l'année en cours.

L'entrée de la base sera payante les WE et jours fériés du 28/05 au 26/06 et tous les jours du 28/06 au 28/08/2016 (sauf pour les personnes possédant la carte à condition de l'avoir sur vous).



En cas de perte ou de vol, une carte est disponible uniquement à la base de plein air, pour un montant de 10 €.

## Calendrier électoral

- élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017, durée du mandat 5 ans
- élections législatives : 11 et 18 juin 2017 durée du mandat 5 ans
- élections européennes : 2019 durée du mandat 5 ans
- élections municipales : 2020 durée du mandat 6 ans
- élections départementales : 2021 durée du mandat 6 ans

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2016 pour pouvoir voter pour les élections Présidentielles de 2017.

### Activité locale

#### Le GAEC de l'Effondras

52 chemin de l'Effondras - 01310 Confrançon

**Vous propose toute l'année**

**Des caissettes de veau de lait**

14 € /kg (caissette d'environ 18 kg)

**Né et élevé à la ferme et nourri au lait entier**

**Pour réserver, contactez le**

**06 89 66 90 66 ou 06 98 19 16 43**

**La date de retrait vous sera confirmée par SMS**

## Recensement militaire et citoyen

Toute personne (fille ou garçon) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (par exemple : bac, permis de conduire, conduite accompagnée...).

Le recensement s'effectue à la Mairie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) et en accédant à la démarche en ligne.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après cette démarche, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

# Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, centre communal d'action sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas qui aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 18 septembre 2016 à midi. Le repas est offert aux personnes de 70 ans et plus. Les conjoints et membres du club du troisième âge sont les bienvenus moyennant une participation.

Pour s'inscrire, compléter le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou en téléphonant à :

Marie-Claude Félix au 04 74 30 26 07  
avant le 1<sup>er</sup> septembre.

## Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Marie-Claude FELIX

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

participera (ront) au repas du dimanche 18 septembre 2016.

**Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.**

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Mairie

1 place de la Mairie, 01310 Confrançon  
04 74 30 27 38  
E-mail: [mairie@confrancon.fr](mailto:mairie@confrancon.fr)  
Site internet: [www.confrancon.fr](http://www.confrancon.fr)

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00



### Numéros utiles

- |  |                |
|--|----------------|
| • École de Confrançon                        | 04 74 25 24 31 |
| • École de Curtafond                         | 04 74 25 70 41 |
| • Crèche Câlins et Trottinettes à Confrançon | 04 74 30 14 37 |
| • Garderie & Centre de Loisirs Copain-Copine | 04 74 25 22 53 |
| • Restaurant Scolaire à Confrançon           | 07 87 93 16 93 |

### Presse locale :

- |                                |  |                |
|--------------------------------|--|----------------|
| • Le Progrès : Valérie DESMURS | <a href="mailto:jeanval.desmurs@orange.fr">jeanval.desmurs@orange.fr</a> | 04 74 24 62 19 |
| • La Voix de l'Ain : Yves GOUX | <a href="mailto:yves.goux28@laposte.net">yves.goux28@laposte.net</a>     | 06 70 34 03 58 |

**Directeur de publication :** Mme Colas (Maire)

**Secrétariat de mairie :** Sylvaine Martin et Roselyne Magnin

**Commission information :** Karen MARVIE, Chrystelle GUIXA, Jean-Paul BUELLET, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT

**Conception graphique :** Gary Leroux

**Imprimé sur papier recyclé** par Comimpress





### L'Ain de château en château

Dans le cadre de l'Ain de château en château, le château de Monsieur et Madame Arnaud de Lorient à Confrançon sera ouvert le dimanche 26 juin.

Partez à la découverte de 25 châteaux de l'Ain les 25 et 26 juin de 10h-18h. Visites patrimoniales inédites.

Bon à savoir : Pass à 8 € valable les 2 jours (6 € pour groupes 10 pers. et + ; gratuit - 12 ans) disponible dès le 10 juin dans les offices de tourisme participants et directement sur les sites les 25-26 juin ; Dépliant carte et infos pratiques remis avec le pass ; sites fléchés ; visites encadrées et commentées de 45 mn. Renseignements offices du tourisme et Patrimoine des Pays de l'Ain 04 74 32 07 31 - contact@ppa01.fr

### Info dernière minute

### Vogue du Logis Neuf

Le Comité de fleurissement et le Club des retraités organisent la « vogue du Logis Neuf » avec tartes cuites au four communal accompagnées du vin nouveau le 1er octobre 2016.

**Vogue CONFRANÇON**  
25-26 JUIN 2016



**DJ POWER DANCE**



**PAELLA**  
« DU SOLEIL DANS LA CUISINE »



**REPAS SAMEDI SOIR - DIMANCHE MIDI**

**15 €**

**FEU D'ARTIFICE : 22H30**

